

COMMUNIQUE DE PRESSE

A Paris, le 04 juillet 2014

Recyclage des navires : la France ratifie enfin la Convention de Hong Kong !

Armateurs de France se félicite de la ratification le 2 juillet par la France de la Convention de Hong Kong pour un recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires.

Depuis 2012, Armateurs de France avait à plusieurs reprises appelé le Gouvernement à ratifier cette convention. L'Union européenne avait elle-même ouvert la voie en adoptant dès novembre 2013 un règlement sur le recyclage des navires.

Pour l'organisation professionnelle, la France doit désormais faire campagne pour que le plus grand nombre d'Etats ratifie cette convention, qui n'est toujours pas en vigueur. En effet, seule une mise en œuvre rapide de la Convention de Hong Kong imposera des règles du jeu identiques à tous les acteurs sur l'échiquier maritime international et permettra d'assurer un recyclage propre et socialement responsable.

« La France doit désormais convaincre ses interlocuteurs européens et internationaux, notamment parmi les pays recycleurs, de ratifier cette convention pionnière. Notre devoir est de déconstruire nos navires dans le respect de l'environnement et des hommes », déclare Raymond VIDIL, président d'Armateurs de France.

« Sur ce dossier majeur pour un développement responsable de notre industrie, ne nous trompons pas d'échelon : les règles du jeu doivent revêtir une dimension internationale pour être réellement efficaces » a-t-il ajouté.

Contact presse :

Pasquine ALBERTINI

01.53.89.52.42

p-albertini@armateursdefrance.org